



Question ddroit sur une exposition

Par **John dio**, le **15/10/2017** à **11:57**

Bonjour à tous

ma question se porte sur le droit fiscal concernant les recettes d'une expositions. Je ne sais pas si exactement si cela relève du droit fiscal ou du droit penal mais je suis sur que vous pourrez m'eclairer. Merci de changer ce sujet de sous forum si je ne l'ai pas mit dans le bon. Nous avons avec notre association co-organisé avec une autre association une exposition début octobre 2016. Cette autre association avait en charge la partie logistique et financiere de l'exposition et nous la partie exposant. Nous n'avons après la fin de l'exposition, eut aucune nouvelle pendant un long moment (7-8 mois) concernant le partage des benefices (prévu 50/50) avant que nous les relançons. Au premier bilan financier que nous avons eu, il ne faisait mention nul part des recettes de la buvette qui a fortement marchée (18000 visiteurs sur le weekend à l'exposition). Nous avons eu aujourd'hui une réunion avec le bureau de cette association et lors de la mention des recettes de la buvette ceux ci nous ont idiqué que celles ci avaient ete compté sur la lignes des entrées de l'exposition. Nous avons donc demandé a voir les souches de billets d'entrée afin de faire un etat des lieux précis des entrées mais ceux ci nous ont informé avoir brulé les souches il y a 3 semaines a notre grand etonement...Ils nous ont aussi informé attendre que nous encaissions le cheque qu'il nous ont donné corresopondnat selon eux a notre du (que nous contestons) pour pouvoir ensuite dissoudre leurs association.

Quelles solutions s'offre à nous aujourd'hui????

Pour ma part je voulais ecrire au préocureur de la rép du tgi competent afin que celui diligente une enquete.

merci d'avance à vous tous